

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 15 décembre 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023\_47

**Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical  
du 15 décembre 2023**

**Objet de la délibération :**

**ETUDE EVALUATION DES ACTIONS DE REOUVERTURE DES PRAIRIES  
HUMIDES DU PLATEAU DE ROQUEFORT SAULT (Styx HC-HVA-106)**

Suite aux travaux réalisés en 2021 par l'entreprise Actiforest et dans la continuité des travaux réalisées depuis 2 ans par l'équipe en régie du syndicat sur ce secteur,

Cette étude aura pour objet d'évaluer l'impact de la réouverture des zones humides d'un point de vue biodiversité et d'analyser l'impact de ces réouvertures sur la nappe alluviale,

Le coût prévisionnel de l'étude est de : **20 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

<b>L'Agence de l'Eau</b>	<b>10 000 €</b>	<b>50%,</b>
<b>Région Occitanie</b>	<b>4 000 €</b>	<b>20%,</b>
<b>Département de l'Aude</b>	<b>2 000 €</b>	<b>10%,</b>
<b>Autofinancement SMAH</b>	<b>4 000 €</b>	<b>20%.</b>

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité des voix**,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci- dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique de la Haute  
Vallée de l'Aude,  
Pierre BARDIES**

